Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 11h36
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_02-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2021

Délibération n°2

Date de convocation : le 15/12/21 Date d'affichage : le - 7 JAN. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 22 décembre 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - J.BALITOUT - F.DEMAZURE - P.BIEDAL - JM.LHOMME - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - JM.WACK - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - F.JOLY - P.MOZIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.LAHYANI - H.DAUCHEZ - A.LEFEVRE - B.LEBEL - MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - R.CARLIER - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - C.COULON à F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI à JM.LHOMME - P.VAN HAMME à M.MACHAIN - C.VUAROQUEAUX à P.BIEDAL - C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à Y.ROBIN - D.VALISSANT à S.DUPONT - AM.SAUVEZ à D.PIERRE - F.POIDEVIN à Y.BUFFET - E.GOULLEUX à H.DAUCHEZ - A.TOURNEUX à S.LETOT-DURANDE - M.BEAUFRERE à D.VALLIERE - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : F. HARANG - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - C.CHATELAIN - P.CERVI - Y. RUDER - N. DUSSART - J.LECOMTE - C.LAMBERT - B.TRONEL - R.SIMPHAL

Objet: Autorisation pour engager 25% des crédits d'investissement - Exercice 2022.

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Franck DEMAZURE

Exposé :

En vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2021 telles qu'elles figurent au document annexé.

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1- D'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, selon les articles L1612-1 du code général des collectivités.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU - 7 JAN. 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 74
Nombre de conseillers présents	: 49
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION Pays de Laon

DEPENSES D INVESTISSEMENT AUTORISEES EN 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET

NOMENCLATURES COMPTABLES	BUDGETS	OPERATIONS - BUDGETS COMMUNAUTAIRES	LIBELLES OPERATIONS	CREDITS VOTES EN 2021	QUOTE PART LIMITEE	AUTORISATION MAXIMALE - EXERCICE 2022
M14	BUDGET PRINCIPAL	10000	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	48 000,00	25%	12 000,00
		10002	EQUIPEMENT DES SERVICES	178 410,00	25%	44 602,50
		10004	PISCINE-PATINOIRE	1 923 500,00	25%	480 875,00
		10005	RENOVATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	30 000,00	25%	7 500,00
		10006	AUTRES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES	369 600,80	25%	92 400,20
		10010	AIRE DE GRAND PASSAGE	25 000,00	25%	6 250,00
		10012	CONSERVATOIRE	53 432,00	25%	13 358,00
		10013	MUSEE	57 000,00	25%	14 250,00
		10018	FONDS DE CONCOURS	641 572,38	25%	160 393,10
		10019	INTERVENTION ZONE D ACTIVITES	33 400,00	25%	8 350,00
		10020	TRANSPORT	746 617,39	25%	186 654,35
		10022	PROGRAMME PLUVIAL	90 000,00	25%	22 500,00
		10025	REVITALISATION TERRITORIALE	99 710,00	25%	24 927,50
M14	BUDGET ANNEXE ZAC CHAMP DU ROY	2003	ZONE D ATHIES	30 000,00	25%	7 500,00
		2007	ZONE ZAC CHAMP DU ROY	275 000,00	25%	68 750,00
M14	BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES	3003	HOTEL D ENTREPRISES VINCENT DE GOURNAY	10 000,00	25%	2 500,00
M49	BUDGET ANNEXE SPANC	4002	EQUIPEMENT DES SERVICES	14 176,96	25%	3 544,24
M4	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME-SPIC	5002	EQUIPEMENT DES SERVICES	32 314,34	25%	8 078,59
M14	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME-SPA	6002	EQUIPEMENT DES SERVICES	59 143,92	25%	14 785,98
		6003	CIRCUITS TOURISTIQUE DU LAONNOIS	4 000,00	25%	1 000,00
		6004	SITE INTERNET	8 000,00	25%	2 000,00
		6008	LES SOUTERRAINS	20 000,00	25%	5 000,00
		6009	BATIMENT HOTEL DIEU	8 500,00	25%	2 125,00
M14	BUDGET ANNEXE TRANSPORT	10014	RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES	643 000,00	25%	160 750,00
		10015	RENOVATIONS AUTRES EQUIPEMENTS	565 000,00	25%	141 250,00
M49	BUDGET ANNEXE EAU	13002	OPERATIONS DIVERSES D ADDUCTION D EAU	1 193 300,00	25%	298 325,00
M49	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	14002	OPERATIONS DIVERSES D ASSAINISSEMENT	1 083 000,00	25%	270 750,00
		14003	STATION D EPURATION - LAON	2 000 000,00	25%	500 000,00
		14004	ASSAINISSEMENT QUARTIER LA NEUVILLE - LAON	70 000,00	25%	17 500,00